

# Conseil municipal de Livry-Gargan

## Vœu pour la défense du service public local

Vendredi 17 juin 2011

intervention de

**Pascal Popelin**

Premier adjoint au maire de Livry-Gargan  
Vice-président du Conseil général

17 VI 11

M. le maire,  
Mes chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Je pense que quand certains de nos collègues disent que nous allons trop loin et que d'autres disent « vous n'allez pas assez loin », cela doit signifier que nous sommes dans une certaine forme d'équilibre !

L'expression « en l'état », qui figurait dans le texte initial du vœu concernant les services locaux de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) était de ma plume. J'ai accepté qu'on l'enlève, tout simplement parce que j'estime que cela ne change rien au fond de notre message.

Je ne partage pas la vision de M. Prudhomme, centriste dans l'âme, qui voudrait que l'on écrive en substance, pour la CPAM : « laissez-nous un petit quelque chose à Livry-Gargan, s'il vous plait, malgré le développement de l'informatique » !

Que voulons-nous dire, pour notre part, dans ce texte ? Que délocaliser l'essentiel des activités actuellement assurées par le centre de Livry-Gargan -puisque que c'est de cela dont il s'agit pour l'instant- cela revient à les supprimer totalement à terme. Aujourd'hui, la sécurité sociale ne nous dit pas « on s'en va ». Les responsables assurent qu'ils ne vont délocaliser qu'une partie des activités et maintenir l'accueil du public. L'expérience enseigne néanmoins que toute contraction d'implantation locale d'un service public conduit à plus ou moins long terme à la disparition totale de sa présence sur le territoire. Nous voulons voir maintenues les activités de la CPAM à Livry-Gargan et c'est ce que nous écrivons tout simplement ! Faut-il ajouter « en l'état », comme si tout devait rester tout le temps à l'identique, de manière intangible, jusqu'à la décoration des bureaux et les personnes qui sont dedans ? Je ne le crois pas !

M. Prudhomme nous rappelle le Code général des collectivités territoriales, qui dispose que les vœux doivent être d'intérêt local. Il a raison. Mais le nombre de fonctionnaires de l'Education nationale mis à disposition des enfants de Livry-Gargan, le nombre de fonctionnaires de la Police nationale mis à disposition des citoyennes et des citoyens de notre commune, ou encore le nombre d'agents hospitaliers mis à disposition de celles et ceux qui vont se faire soigner à l'Hôpital intercommunal du Raincy/Montfermeil ou à Robert-Ballanger à Aulnay-sous-Bois ou encore à Jean-Verdier à Bondy, est ce qu'il s'agit de questions d'intérêt local ou pas ? Est-ce que nous n'aurions pas droit ou raison de nous inquiéter quand nous voyons s'étioler progressivement ces services là ?

Ce que vous disiez tout à l'heure, M. Prudhomme, qui signifiait que, finalement, vous voteriez bien notre vœu s'il ne comportait pas de « méchancetés » à l'encontre du gouvernement, cela me fait penser à ce vers de Molière : « cachez ce sein que je ne saurais voir » ! Mais comme

je vous aime bien, je ne dirai pas à qui Molière fait dire ce vers. Vous avez des lettres, donc vous m'avez parfaitement compris...

Vous avez dit tout à l'heure, M. Prudhomme et je vous en remercie de nous en avoir donné acte, que dans ce Conseil municipal nous ne sommes pas des « incontinents » du vœu. Nous n'arrivons pas à chaque séance avec un sujet d'actualité, pris comme cela, par esprit de système, pour faire de la propagande politique. Quand -fait assez exceptionnel- nous proposons le vote d'un vœu, c'est que nous considérons que l'intérêt local, précisément l'intérêt de la population de la commune, est en cause.

Et ma conviction, c'est que l'intérêt local n'est pas pris en considération dans les décisions de La Poste et de la CPAM. Or ces décisions ne peuvent s'abstraire d'un contexte global. Parce que finalement, que fait La Poste, que fait la CPAM ? Elles ne font pas autre chose que ce que le président de la République, le gouvernement et la majorité présidentielle les enjoignent de faire. Et voudraient nous contraindre à faire, puisque lorsque l'on écoute le discours du président de la République, il proclame : « Moi, je fais des efforts pour réduire la dépense publique. Les collectivités ne le font pas. Nous allons donc les y contraindre ». Je suis navré que cette vérité là vous ennuie, mais ce n'est pas pour cela que nous accepterons de la taire.

Dès lors qu'il s'agit de voter un texte, on peut effectivement toujours dire : « Si on avait mis ma virgule, j'aurais pu le voter. Vous ne l'avez pas prise, donc je ne le ferai pas ». Pour moi, la question n'est pas là. Elle est toute simple d'ailleurs : trouve-t-on que c'est bien qu'il n'y ait plus d'activité de tri postal à Livry-Gargan, ni dans le sens de l'expédition, ni dans le sens de la réception ? C'est de savoir si on veut toujours une antenne de la sécu pour les Livryens à Livry-Gargan ou pas ? Et c'est sur ces points de fond que chacun doit se déterminer pour savoir si le vœu qui vous est proposé convient ou pas.